

M. ANDRAS: Oui.

M. LEBOE: Vous admettez cependant qu'on est libre de choisir une petite voiture ou une Cadillac?

M. ANDRAS: Nous avons examiné cela, si vous voulez aborder cette question.

M. LEBOE: Non, cela ne me paraît pas nécessaire. Mais, tout simplement, c'est un facteur qui intervient.

Je m'intéresse à un autre point relatif à la majoration périodique des prestations, à titre expérimental. En d'autres termes, aux indices. Au lieu de fonder les projections sur des indices, n'y aurait-il pas lieu de songer à employer des analyses périodiques de la situation? En d'autres termes: supposons qu'à partir de 1966 nous nous réunissions tous les cinq ans pour établir le bilan. On confronterait alors diverses opinions pour voir si un régime correspond aux besoins. Le mandat du comité engloberait les questions dont parle M. Francis, pour toucher à tous les autres problèmes de sécurité sociale que l'on peut aborder à ce propos. Me comprenez-vous?

M. ANDRAS: Oui, je vous comprends, Monsieur le député.

M. LEBOE: Je ne vous demande pas de formuler votre avis tout de suite. Cependant, je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à y réfléchir puisque, actuellement, tout le monde et toute chose sont reliés à des indices.

M. ANDRAS: Je ne suis pas obligé de répondre sur-le-champ sans réfléchir, aussi ne le ferai-je pas. Je me contenterai de remarquer que l'adaptation automatique prévue par la loi comporte l'avantage que voici: contributeurs et bénéficiaires savent ce qu'ils peuvent escompter dans l'avenir. J'ajouterai uniquement que le Parlement est encore souverain et qu'on peut toujours modifier la loi. Si je comprends bien le projet, c'est assez difficile de le modifier, mais tout de même possible, et on pourra le faire chaque fois que le voudront les hautes parties contractantes.

M. LEBOE: Verriez-vous quelque inconvénient au plan que je propose: étudier la possibilité de nous réunir tous les cinq ans, après l'entrée en vigueur de la loi, pour examiner la situation lorsque le coût de la vie augmente? Trouveriez-vous de graves inconvénients à ce que le mandat relatif à cet examen englobe d'autres questions sociales, comme celles dont vous avez parlé au cours de votre témoignage et en page 23 de votre mémoire. Nous ne nous soucions pas seulement de l'aspect économique des questions sociales, mais aussi des autres problèmes.

M. ANDRAS: Eh bien, la majoration automatique nous paraissait avantageuse parce que cela protège les pauvres. Nous lui reprochions de ne pas présenter des garanties inattaquables.

M. LEBOE: Ne croyez-vous pas que ce principe comporte un danger, si vous voulez l'appliquer aux rentes, puis aux obligations, et plus tard à autre chose, de manière que nous nous trouverons dans une galopade que nous ne pourrions pas arrêter? Vous ne croyez pas que nous allumerions un incendie que nous ne pourrions pas éteindre? Ma proposition abolirait je crois la peur d'être victime des événements puisqu'on prévoirait au départ. En effectuant des analyses régulières, nous éviterions de nous trouver dans une situation dont nous ne serions plus maîtres.

M. ANDRAS: Je devrais peut-être m'en remettre à mon collègue à ma droite, M. Irvine. Je ferai remarquer seulement que d'autres pays possèdent depuis assez longtemps des régimes de retraite analogues au nôtre. Nous pénétrons assez tard dans ce domaine. La réaction en chaîne dont vous parlez ne s'est jamais produite à ma connaissance. J'aimerais que M. Irvine donne son avis.

M. LEBOE: Eh bien, moi je m'en inquiète: car je vois un réel danger dans cette proposition. Il serait fort bon, à mon sens, de dresser périodiquement le bilan, dans le cadre d'un mandat qui engloberait tous les aspects du bien-être, et non seulement un examen des grandes lignes.